



La Brève du DAC de la Nièvre

Sur le territoire

Le Dispositif d'Appui à l'Autodétermination (DAA) est arrivé dans la Nièvre

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) porte ce nouveau dispositif financé par l'ARS, et rattaché à la Communauté 360. Afin de mieux le connaître, nous avons rencontré les deux facilitrices de choix de vie, Nadine EL SADDIK et Elodie FOURNIER.

Toutes deux ont pris leur fonction début mai 2024 et viennent soutenir les personnes en situation de handicap dans l'élaboration, la formulation et la formalisation de leur projet de vie. Elles suivront à partir de la rentrée une formation certifiante d'assistant(e) au projet et parcours de vie au Conservatoire National des Arts et Métiers (Le CNAM).



Bien entendu, la personne a le droit de se tromper et de revenir sur son choix initial. Le but de ce dispositif, bien au-delà de sa finalité concrétisée par la réalisation du projet, réside dans le soutien de l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

Les facilitrices agissent selon le principe de subsidiarité : elles ne font pas à la place des professionnels de terrain. Elles ont vocation à soutenir le solliciteur en gardant une posture de neutralité, de confidentialité et se positionnent en retrait lorsque la personne en situation de handicap souhaite seulement être accompagnée (type entretien d'embauche).

Leur mission réside bien dans l'ouverture du champ des possibles (milieu ordinaire et milieu spécialisé) et dans l'adaptation des moyens afin que la personne puisse faire un choix éclairé et s'approprier ses droits.

Le contexte du déploiement du Dispositif d'Appui à l'Autodétermination :

Ce dispositif s'appuie sur la loi du 11 février 2005. Une première expérimentation menée par Nexem entre 2016 et 2018 a mis en lumière l'aide considérable apportée par le facilitateur de choix de vie aux personnes en situation de handicap, leur famille ou leurs proches-aidants.

Le Comité Interministériel du Handicap du 05 juillet 2021 a ensuite généralisé la création d'un Dispositif d'Appui à l'Autodétermination dans chaque département en lui assignant comme mission de :

- Renforcer la demande et le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap,
- Garantir l'équité de la coopération entre la personne en situation de handicap et son

environnement tout en tenant compte des contraintes existantes.

Plus en détails :

Pour obtenir l'appui d'une facilitrice de choix de vie, aucune orientation MDPH n'est demandée. Ce dispositif s'adresse à toute personne en situation de handicap, quel que soit l'âge ou le handicap sans limite temporelle. L'objectif visé n'est autre que le soutien apporté aux bénéficiaires en favorisant leur auto-détermination.

Ainsi les facilitrices soutiennent la personne en lui apportant les informations nécessaires à l'élaboration de son projet et en présentant les possibilités existantes sur notre département afin que le bénéficiaire puisse faire un choix éclairé.

faciliteurs@nievre.fr
***Nadine EL SADDIK et Elodie FOURNIER
seront ravies de vous aider !***

Le Conseil Départemental de la Nièvre au cœur de l'offre médicale de notre département

Le Conseil Départemental poursuit sa politique active de vouloir étoffer et renforcer l'offre de soins de la Nièvre, tant en ouvrant des centres de santé à divers endroits stratégiques du territoire qu'en recrutant et salariant des professionnels de santé.



C'est ainsi que le premier centre de santé territorial a ouvert ses portes le 9 mai 2023 dans l'ancien hôpital de Lormes avec le concours du Docteur Nuyten. Le Conseil Départemental a ensuite développé son offre en juillet 2023 avec la reprise des centres de santé de la mutualité VYV3 situés à Nevers, Imphy et Chantenay-Saint-Imbert.



Chantenay-Saint-Imbert : après quelques mois de fermeture suite au départ du Docteur Hirt pour exercer en libéral à Chantenay-Saint-Imbert même, le centre de santé a rouvert ses portes en juin 2024 grâce à l'association Médecins Solidaires. La mise à disposition des équipements nécessaires conférant au centre une opérationnalité immédiate, la proximité avec les départements de la Creuse et du Cher où l'association a déjà ouvert des centres, facilitant ainsi le travail en équipe des médecins, ont fait opter l'association pour la commune de Chantenay. A savoir que les deux autres sites proposés étaient Varzy et Donzy. Un médecin devrait s'installer courant 2025 à Varzy et Donzy, par sa proximité avec Cosne sur Loire, reste dans des distances acceptables pour aller consulter un médecin.

Lormes : le Conseil Départemental a également réussi à étayer l'équipe médicale œuvrant dans le centre de santé de Lormes grâce à la venue d'une sage-femme, Mme Fabre, en octobre 2023 et à la prise de poste du Docteur Odille au 1^{er} février 2024. Une infirmière Azalée, y vient aussi quelques jours par mois pour développer un programme d'éducation thérapeutique.

Château-Chinon : ce secteur fait l'objet depuis plusieurs années d'une forte demande d'ouverture d'un centre de santé, tant par les professionnels de santé que par les élus du

secteur. C'est sur l'impulsion du Dr Broeders, médecin retraité actif cultivant le souhait de continuer son activité à hauteur d'environ 6 jours par mois, que le projet s'est construit. Depuis avril 2024, le Docteur Broeders exerce à la maison de santé de Château Chinon, aux côtés du Dr Scherer, gynécologue.

Une bonne nouvelle n'arrive jamais seule et souhaitant pouvoir proposer une plage de temps de consultation plus importante de temps de consultation. Le Conseil Départemental travaille activement à faire venir une élève en médecine, boursière du Conseil Départemental, qui nourrit le souhait de s'installer en tant que salariée sur Château-Chinon.

C'est au travers de ces actions que ressort indubitablement la volonté indéfectible du Conseil Départemental de vouloir rechercher de nouvelles solutions, cousues mains, dépassant les contingences institutionnelles afin d'apporter des solutions aux Nivernais et ainsi diminuer la désertification médicale.

Enquête auprès des usagers de santé

sur la connaissance du système de santé et ses ressources



Le Conseil Territorial de Santé de la Nièvre (CTS 58), organe de la démocratie en santé sur notre département, a retenu comme axe de travail prioritaire « l'amélioration de la communication sur le système de santé » auprès des usagers de notre département.

Une enquête à destination des usagers a été lancée afin de recenser leur avis.



Le questionnaire est accessible en cliquant sur le QR code ci-dessus (<https://forms.gle/AqVtRiFM1wzQkyqu8>).

Pour la version papier contacter le DAC 58 au 03 86 21 70 90 ou par mail à l'adresse info@dac58.com.

Le questionnaire est disponible jusqu'au 30 septembre 2024.